

Les défenseurs de l'environnement ne lâchent rien : ni sur Opalopolis ni sur Ikos



M. Vanbrugghe regrette qu'au Touquet comme dans le Boulonnais ou le Calais, la loi Littoral reste «une grande inconnue».

Le GDEAM (Groupement de défense de l'environnement dans l'arrondissement de Montreuil) tenait samedi son assemblée générale à Attin. L'association, fondée en 1972, bataille depuis 40 ans pour faire connaître la nature - c'est sa principale activité- et faire respecter les lois qui la protègent de l'urbanisation sauvage. Morceaux choisis.

Le site Opalopolis.- C'est clair, c'est net. Sur ce dossier et la préservation de la zone humide du Valigot (objet d'un « saccage systématique » organisé depuis 2010 par la mairie d'Étaples), le GDEAM ne cédera rien tant que le projet dans son ensemble, sur la totalité des hectares envisagés, ne sera pas remis à plat. À commencer par l'annulation de l'autorisation obtenue au titre de la loi sur l'eau et du permis d'aménager les 12 premiers hectares du site. Seules ces deux annulations seraient un signe crédible de la volonté de négociation des élus de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) et de son président, Daniel Fasquelle. « Quand une affaire est portée devant le tribunal parce qu'elle contrevient clairement aux réglementations, il est trop tard pour espérer une négociation sauf à apporter des compensations substantielles en matière de protection d'espaces, ce qui n'a jamais été envisagé sérieusement pas nos interlocuteurs », a déclaré Mariette Vanbrugghe, présidente de l'association.

Le lotissement des boutons d'or et des Tulipes au Touquet.- « Malgré la prétendue main tendue, depuis le premier permis de construire attaqué en août 2009, nous en sommes maintenant à 21 permis attaqués et, en 2011, 2 nouveaux permis ont encore été délivrés et attaqués après les 9 permis encore délivrés en 2010. La Cour d'appel de Douai, le 13 octobre 2011, a confirmé 4 premières annulations. En février 2012, le tribunal administratif vient d'annuler 4 permis supplémentaires pour le motif de non continuité avec l'urbanisation existante mais également pour des motifs propres aux permis de construire comme des plans non cotés qui mettent en cause la responsabilité de l'architecte, par ailleurs élue à l'urbanisme du Touquet. » **Le centre de gestion de déchets Ikos à Bimont.-** Le GDEAM constate que tout continue huit ans après la mise en service, malgré les divers recours et l'annulation du permis d'exploitation, confirmée en appel en mai 2011.

Les arbres de Montreuil.- Sur la base d'« une expertise bidon », on a failli tronçonner les arbres de la citadelle. Et « pour gagner un nombre dérisoire de places de parking, on tronçonne des tilleuls plus que centenaires ».

Les éoliennes.- Le GDEAM ne veut pas d'éoliennes « à tout crin » et approuve le refus du préfet d'en construire à Sempy, Aix-en-Issart ou Widehem.

À Merlimont. - En pleine zone Natura 2000, les berges du ruisseau à tabac ont été reprofilées sans autorisation ni enquête publique.

Au but de Marles.- « Des faux sont réalisés » pour rendre possible des remblais en zone inondable de la vallée de la Canche. Il suffit de déclarer qu'ils sont dans la vallée du Bras de Brosne ! • J.-H. P.